

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DÉROGATION MINEURE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 3 juillet 2023 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogation mineure, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 3 juillet 2023 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**
 - 3.1 Propriété sise au 980 boulevard Vachon Nord
Lot 3 254 223 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre le remplacement du revêtement extérieur du portail ceinturant l'entrée principale avec des panneaux d'aluminium composite d'apparence bois, en conservant le pourcentage de maçonnerie actuel établi à 17,25 % au lieu de 55 %
- 4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CI-HAUT MENTIONNÉE**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.